

Accompagnement à la création / reprise d'entreprise

PROGRAMME DE FORMATION



ACCOMPAGNEMENT À LA CRÉATION / REPRISE D'ENTREPRISE COMMENT SE LANÇER DANS L'AVENTURE ?

FORMULES	INTRO	E1	E2	E3	E4	E5	E6
ESSENTIEL	✓	✓	✓	✓			
CLASSIQUE	✓	✓	✓	✓	✓	✓	
INTÉGRALE	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓

Cette offre de formation est éligible à

**MON
COMPTE
FORMATION**

moncompteformation.gouv.fr





« N'essayez pas d'être un homme de succès, mais plutôt un homme de valeur »

Albert Einstein



SOMMAIRE

PROGRAMME DE FORMATION « ACCOMPAGNEMENT À LA CRÉATION/REPRISE D'ENTREPRISE »... 4
LES EBOOKS DE LA MÉTHODE D'ACCOMPAGNEMENT À LA CRÉATION/REPRISE D'ENTREPRISE 9
LES TROIS FORMULES D'ACCOMPAGNEMENT À LA CRÉATION/REPRISE D'ENTREPRISE..... 11
LES 5 FAÇONS DE FINANCER UN ACCOMPAGNEMENT À LA CRÉATION/REPRISE D'ENTREPRISE 12
POUR EN SAVOIR PLUS SUR NOTRE RÉSEAU, DÉCOUVREZ LES ÉDITIONS ORIENT'ACTION® 14

PROGRAMME DE FORMATION « ACCOMPAGNEMENT À LA CRÉATION/REPRISE D'ENTREPRISE »

1 OBJECTIFS

L'accompagnement à la création/reprise d'entreprise Orient'Action® a pour objectif de :

1. **Vous permettre d'évaluer vos compétences entrepreneuriales**, de connaître vos points forts et vos axes de progrès avant de vous lancer et ce afin d'acquérir les savoirs, savoir-faire et savoir-être nécessaires à votre réussite.
2. **Vous permettre de définir un concept cohérent avec vos aspirations et vos compétences** portant en lui un potentiel de développement à la hauteur de vos attentes et de vos ambitions dans le respect de vos équilibres de vie.
3. **Tester la viabilité de votre concept**, c'est-à-dire évaluer son potentiel commercial et la rentabilité de son modèle économique, notamment sa capacité à générer une rémunération cohérente avec vos attentes.
4. **Choisir un modèle économique et une structure juridique pérennes** vous permettant d'optimiser votre rémunération, de réduire vos charges et de bénéficier de tous les avantages fiscaux et sociaux dans le respect de la loi.
5. **Rédiger votre business plan** afin de disposer d'un support de communication détaillé à présenter à des partenaires financiers et/ou commerciaux. Le *business plan* est, avec le prévisionnel d'activité, le CV du (de la) chef(fe) d'entreprise.

Les objectifs de cette formation dépendent de la formule d'accompagnement que vous choisirez.

Les objectifs 1, 2 et 3 concernent la formule « essentiel », les objectifs 1, 2, 3 et 4 concernent la formule « classique » et les objectifs 1, 2, 3, 4 et 5 concernent la formule « intégrale ».

2 COMPÉTENCES VISÉES

L'accompagnement à la création/reprise d'entreprise Orient'Action® vise l'acquisition de compétences entrepreneuriales spécifiques :

- **Autoévaluer (ou à l'aide de tests) ses compétences entrepreneuriales** et construire un plan de formation personnalisé,
- **Définir un concept d'entreprise (produits, services, mixte)** en développant une stratégie marketing reposant sur une approche par l'offre,
- **Mettre en place un test grandeur nature pour évaluer la viabilité d'un concept** au niveau de son potentiel marché,
- **Différencier les différents statuts d'entreprises** et leurs contraintes sociales, fiscales et juridiques,

- Rédiger un **business plan en formalisant les différentes rubriques** qui le constituent et le présenter à des partenaires financiers,
- Réaliser un **prévisionnel d'activité** en partenariat avec un(e) expert(e)-comptable.

3 PUBLIC VISÉ ET PRÉREQUIS

L'accompagnement à la création/reprise d'entreprise s'adresse à tous les publics. Une bonne compréhension de la langue française est nécessaire pour utiliser les supports de type Ebooks, questionnaires et tests. *Un test de créateur d'entreprise sera proposé à chaque candidat(e) à la formation afin de vérifier ses aptitudes à la création/reprise d'une entreprise.*

4 MOYENS PÉDAGOGIQUES, MÉTHODES ET TECHNIQUES D'ENCADREMENT

Durant l'accompagnement à la création/reprise d'entreprise, le(a) bénéficiaire est accompagné(e) par un(e) formateur(trice), consultant(e) en accompagnement à la création/reprise d'entreprise. Celui-ci (celle-ci) peut utiliser les techniques suivantes :

- Tests spécialisés,
- Questionnaires d'évaluation,
- Apports de connaissances (marché, concepts d'entreprise, concepts de franchise, etc.),
- Remise de supports de formation Ebooks,
- *Enquête business* de terrain,
- Mise en relation avec un réseau d'experts,
- Corédaction d'une synthèse (reprise de la démarche, projet et plan d'action).

5 DÉROULEMENT

LES DIFFÉRENTES FORMULES D'ACCOMPAGNEMENT À LA CRÉATION/REPRISE D'ENTREPRISE

Orient'Action® propose trois formules d'accompagnement à la création/reprise d'entreprise.

<i>Introduction : se préparer à créer/reprendre une entreprise</i>	
Formule Essentiel	<p>Étape 1 : faire le bilan de vos compétences entrepreneuriales</p> <p>Étape 2 : choisir la forme de votre entreprise</p> <p>Étape 3 : définir le concept de votre entreprise</p>
Formule Classique	<p>Étape 4 : tester le concept de votre entreprise</p> <p>Étape 5 : décider de la forme juridique de votre entreprise</p>
Formule Intégrale	<p>Étape 6 : rédiger votre <i>business plan</i></p>

INTRODUCTION : SE PRÉPARER À CRÉER/REPRENDRE UNE ENTREPRISE

L'introduction est un moment privilégié pour resituer le projet de création/reprise d'entreprise dans l'histoire de vie du créateur/repreneur d'entreprise. Des questions importantes sont abordées comme le rapport à l'argent, le rapport à l'effort ou au risque, l'implication (ou non) des proches dans le projet. C'est un moment pour confronter son projet au réel, envisager toutes ses implications et ses conséquences sur les rythmes de vie et les équilibres en place. Tout changement porte en lui des implications qu'il convient d'anticiper et d'accompagner.

ÉTAPE 1 : FAIRE LE BILAN DE VOS COMPÉTENCES ENTREPRENEURIALES

Le bilan de compétences entrepreneuriales permet d'identifier, à partir d'une comparaison entre vos compétences et le référentiel de compétences d'un(e) chef(fe) d'entreprise, vos points forts et vos axes de progrès. Il permet de déterminer une stratégie de développement de vos compétences dans la phase amont de votre projet afin d'améliorer au maximum vos chances de réussite. Au bout de 3 ans, 70% des entreprises existent toujours. Grâce au bilan de compétences entrepreneuriales, notre objectif est de faire grimper ce taux à 100%.

ÉTAPE 2 : CHOISIR LA FORME DE VOTRE ENTREPRISE

Il existe de nombreuses formes d'entreprises : petites ou grandes, produits ou services (ou mixte), avec ou sans associé(e), avec des investissements ou sans investissements, création, reprise ou en contrat de franchise, etc. Il n'est pas toujours aisé de se projeter dans ces différentes formes et d'en mesurer les implications concrètes. Cette étape va vous permettre de visualiser avec le plus de précision possible le style d'entrepreneuriat correspondant à chaque type de projet ; cela pour faire vos propres choix et définir la forme de votre entreprise.

ÉTAPE 3 : DÉFINIR LE CONCEPT DE VOTRE ENTREPRISE

Que vous partiez d'une idée que vous chérissez depuis longtemps ou d'une page blanche, il est important de bien définir le concept de votre entreprise. Un concept bien défini permettra de vous positionner de façon intelligente sur le marché et donc de proposer des produits/services attractifs. Si vous optez pour une création sous contrat de franchise, nous vous accompagnons dans le choix du concept, à travers l'acquisition des connaissances nécessaires à l'étude approfondie sur le plan entrepreneurial, juridique et comptable des systèmes sélectionnés.

ÉTAPE 4 : TESTER LE CONCEPT DE VOTRE ENTREPRISE

La méthode Orient'Action® est une méthode d'étude de marché basée sur la confrontation du produit/service au besoin du consommateur. L'idée est de confronter rapidement votre idée à une situation de vente de façon à tester son attractivité réelle. Plutôt qu'une étude de marché théorique réalisée à partir de lectures et d'analyses statistiques, vous partez à la rencontre de vos futurs

clients. Si vous ne parvenez pas à les convaincre, soit vous devez changer de produit, soit le faire évoluer, soit proposer autre chose.

ÉTAPE 5 : DÉCIDER DE LA FORME JURIDIQUE DE VOTRE ENTREPRISE

Il existe plusieurs statuts juridiques possibles lors de la création d'entreprise. Chacun présente des avantages et des inconvénients. L'objectif est donc de choisir le statut juridique de votre future entreprise en fonction de votre situation personnelle (âge, niveau de rémunération souhaité, etc.). Par ailleurs, une question qui est rarement abordée dans les accompagnements à la création/reprise d'entreprise, mais qu'Orient'Action® entend traiter, est la question patrimoniale. Lors de la création/reprise d'entreprise, certaines démarches doivent être réalisées devant notaire.

ÉTAPE 6 : RÉDIGER VOTRE *BUSINESS PLAN*

Le *business plan* est un document qui vous sera demandé par vos partenaires bancaires au moment d'évaluer votre dossier de demande de prêt. Si vous avez opté pour un système de franchise, ce document ou une ébauche peut vous être fourni par le franchiseur. Si vous optez pour une création pure, c'est à vous de le rédiger. Plusieurs rubriques importantes sont à formaliser, notamment le parcours du créateur/repreneur, la définition du concept de l'entreprise, l'analyse financière. Le *business plan* sera idéalement complété par un prévisionnel d'activité.

À l'issue de l'accompagnement, dans les formules « essentiel » et « classique », une synthèse est corédigée avec le(a) bénéficiaire de la formation. Cette synthèse reprend les principales conclusions de l'accompagnement. Dans la formule intégrale, cette synthèse est intégrée au *business plan*.

6 CONDITIONS DE RÉALISATION DE LA FORMATION À DISTANCE

LES MOYENS D'ORGANISATION DE LA FORMATION À DISTANCE

La formation en distanciel s'appuie sur des Ebooks de travail qui contiennent l'ensemble des connaissances à intégrer, des exercices à réaliser et des tests. Ces Ebooks sont remis à l'issue de chaque entretien avec le(a) bénéficiaire (par exemple, à l'issue de l'entretien n°1, on remet au bénéficiaire l'Ebook n°1). Le(a) formateur(trice) explique le contenu de l'Ebook et donne les consignes au (à la) bénéficiaire oralement. En suivant l'Ebook, le(a) bénéficiaire réalise les tests et réalise les exercices en suivant les consignes indiquées.

ACCOMPAGNEMENT ET ASSISTANCE, PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES

L'accompagnement et l'assistance sont assurés par le(a) même formateur(trice) que celui (celle) qui réalise l'accompagnement à la création/reprise d'entreprise en présentiel. Les échanges se font par email ou, en cas d'urgence, par téléphone. Les coordonnées du (de la) formateur(trice) sont

données au (à la) bénéficiaire au démarrage de la formation. Le (la) formateur(trice) doit répondre dans un délai de 48h. En cas d'impossibilité à joindre le (la) formateur(trice), le(a) bénéficiaire peut joindre le responsable pédagogique dont les coordonnées sont indiquées dans le Livret d'accueil Orient'Action®.

Orient'Action® s'assure que le (la) formateur(trice) dispose des compétences nécessaires pour assurer l'accompagnement et l'assistance de la formation à distance. Une formation doit être suivie par tout(e) formateur(trice) désireux(se) de réaliser un accompagnement à la création/reprise d'entreprise pour Orient'Action®. Cette formation s'intitule « Accompagner un créateur/repreneur d'entreprise ». Elle est sanctionnée par un certificat de compétences. Cette formation vise l'acquisition des compétences nécessaires à l'accompagnement en « présentiel » et « distanciel ».

7 MOYENS PERMETTANT DE SUIVRE L'EXÉCUTION DE L'ACTION ET SES RÉSULTATS

- Au cours de l'accompagnement à la création/reprise d'entreprise, le(a) bénéficiaire émerge une attestation de présence,
- À l'issue de l'accompagnement à la création/reprise d'entreprise, le(a) bénéficiaire remplit un questionnaire de satisfaction lui permettant d'évaluer les apports de la formation,
- Il (Elle) répond également à un quizz d'évaluation des connaissances,
- Six mois après la remise de la synthèse, le (la) formateur(trice) reprend contact avec le(a) bénéficiaire pour faire un point sur l'état d'avancement de son projet au cours d'un entretien physique ou téléphonique,
- Enfin, une fois par an, Orient'Action® réalise une grande enquête sur l'avenir des bénéficiaires d'un accompagnement à la création/reprise-d'entreprise : « *Qu'êtes-vous devenu(e) ?* ».

LES EBOOKS DE LA MÉTHODE D'ACCOMPAGNEMENT À LA CRÉATION/REPRISE D'ENTREPRISE ORIENT'ACTION®



8 PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

La prestation est ouverte à tout public. Pour les personnes en situation de handicap, les locaux sont accessibles aux personnes à mobilité réduite. Quand l'accès aux locaux n'est pas possible, une solution est systématiquement recherchée. En dernier recours et avec l'acceptation du (de la) bénéficiaire, la formation pourra être réalisée entièrement à distance (distanciel synchrone).

9 MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

Toute demande de prestation s'accompagne de la transmission d'un devis précisant le montant (TTC) de la prestation, ainsi que ses dates de réalisation. Le devis est transmis sous format électronique par email ou par voie dématérialisée par le biais de l'application

moncompteformation.gouv.fr. La prestation, après acceptation du devis et signature du contrat ou de la convention de formation, peut démarrer en respectant un délai minimum de 14 jours calendaires. Renseignez-vous auprès du (de la) consultant(e) référent(e) pour mettre en place le planning de votre accompagnement à la création/reprise-d'entreprise.

10 TARIF

Voir les trois formules d'accompagnement à la création/reprise-d'entreprise ou devis joint (ou commande adressée via moncompteformation.gouv.fr). Cette offre de formation est éligible au CPF* (*Compte Personnel de Formation).

Coordonnées de l'organisme de formation

ORIENT'ACTION® - Organisme de formation enregistré sous le numéro 52 72 012 70 72 - auprès du Préfet de la Région des Pays de la Loire. Le numéro SIREN de l'organisme de formation est le 508 979 143 00015. Le siège social est situé 12, place George Washington - 72000 Le Mans.

Contact : 02.43.72.25.88* (*numéro national) - info@orientaction.com
www.orientaction-groupe.com

LES TROIS FORMULES D'ACCOMPAGNEMENT À LA CRÉATION/REPRISE D'ENTREPRISE

« FORMULE ESSENTIEL »	« FORMULE CLASSIQUE »	« FORMULE INTÉGRALE »
<p>1 entretien conseil (gratuit) + test de créateur d'entreprise</p> <p>1 entretien personnalisé (2h) pour évaluer vos compétences entrepreneuriales</p> <p>3 entretiens personnalisés (6h) pour définir la forme et le concept de votre entreprise.</p> <p>1 entretien personnalisé (2h) pour rédiger la synthèse de votre projet de création/reprise d'entreprise.</p> <p>- L'accompagnement est assuré par un(e) consultant(e) certifié(e) Orient'Action®. - La durée de l'accompagnement à la création/reprise d'entreprise est de 8 semaines à raison d'1 entretien/semaine environ. - 4 Ebooks de la méthode Orient'Action®.</p>	<p>1 entretien conseil (gratuit) + test de créateur d'entreprise</p> <p>1 entretien personnalisé (2h) pour évaluer vos compétences entrepreneuriales</p> <p>3 entretiens personnalisés (6h) pour définir la forme et le concept de votre entreprise.</p> <p>2 entretiens personnalisés (4h) pour tester votre <i>business model</i>.</p> <p>1 entretien personnalisé (2h) pour choisir le statut juridique de votre entreprise</p> <p>1 entretien personnalisé (2h) pour rédiger la synthèse de votre projet de création/reprise d'entreprise.</p> <p>- L'accompagnement est assuré par un(e) consultant(e) certifié(e) Orient'Action®. - La durée de l'accompagnement à la création/reprise d'entreprise est de 8 à 12 semaines à raison d'1 entretien/semaine environ. - 6 Ebooks de la méthode Orient'Action®.</p>	<p>1 entretien conseil (gratuit) + test de créateur d'entreprise</p> <p>1 entretien personnalisé (2h) pour évaluer vos compétences entrepreneuriales</p> <p>3 entretiens personnalisés (6h) pour définir le concept de votre entreprise.</p> <p>3 entretiens personnalisés (6h) pour tester votre <i>business model</i>.</p> <p>1 entretien personnalisé (2h) pour choisir le statut juridique de votre entreprise</p> <p>4 entretiens personnalisés (8h) pour vous accompagner dans la rédaction de votre <i>business plan</i>.</p> <p>- L'accompagnement est assuré par un(e) consultant(e) certifié(e) Orient'Action®. - La durée de l'accompagnement à la création/reprise d'entreprise est de 12 à 24 semaines à raison d'1 entretien/semaine environ. - 7 Ebooks de la méthode Orient'Action®.</p>
<p>1600 euros TTC</p> <p>20h de formation dont 10h d'entretiens personnalisés</p>	<p>2400 euros TTC</p> <p>30h de formation dont 16h d'entretiens personnalisés</p>	<p>3200 euros TTC</p> <p>40h de formation dont 24h d'entretiens personnalisés</p>

LES 5 FAÇONS DE FINANCER UN ACCOMPAGNEMENT À LA CRÉATION/REPRISE D'ENTREPRISE

1 VIA LE CPF

Depuis le 1er janvier 2017, L'accompagnement à la création/reprise d'entreprise peut être financé dans le cadre du CPF* (*Compte Personnel de Formation). Procédure simplifiée, confidentialité vis-à-vis de l'employeur, délai rapide d'acceptation du dossier, le CPF est le moyen idéal pour financer un accompagnement à la création/reprise d'entreprise. Le CPF est aussi mobilisable par les agents de la fonction publique. Depuis le 19 novembre 2019, la demande de financement se fait directement via l'application <https://www.moncompteformation.gouv.fr/>

À noter : les agents de la fonction publique d'État et territoriale doivent adresser leur demande à leur administration et les agents de la fonction publique hospitalière doivent adresser leur demande à [l'ANFH](#).

2 VIA LE PLAN DE DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES

L'accompagnement à la création/reprise d'entreprise peut être financé via le « Plan de Développement des Compétences » de votre employeur (entreprise, association, collectivités). Vous bénéficiez alors du financement intégral de la prestation.

3 VIA PÔLE EMPLOI

L'accompagnement à la création/reprise d'entreprise peut être financé via l'Aide Individuelle à la Formation (AIF) par le biais de Pôle emploi.

4 VIA LE FINANCEMENT PERSONNEL

C'est la solution la plus simple et la plus rapide pour financer son accompagnement à la création/reprise d'entreprise, sans inconvénients et longueurs administratifs.

5 AUTRES SOLUTIONS DE FINANCEMENT

L'accompagnement à la création/reprise d'entreprise peut également être financé via d'autres dispositifs, notamment via [l'AGEFIPH](#) pour les personnes en situation de handicap ou via le service social de la CARSAT (Caisse de retraite et de prévoyance). Certains dispositifs spécifiques régionaux ou départementaux permettent également de financer cette prestation.

RÉSULTATS DES ENQUÊTES DE SATISFACTION

11 NIVEAU DE SATISFACTION DE L'ACCOMPAGNEMENT

- **100% des bénéficiaires** attribuent une note de 20/20 à l'accompagnement à la création/reprise d'entreprise réalisé avec Orient'Action®,
- **100% des bénéficiaires** attribuent une note de 20/20 à la qualité de la relation avec le (la) formateur/trice Orient'Action®,
- **100% des bénéficiaires** attribuent une note de 20/20 au niveau d'expertise du (de la) formateur/trice Orient'Action®,
- **100% des bénéficiaires** attribuent une note de 20/20 à la qualité de la pédagogie du (de la) formateur/trice Orient'Action®,
- **100% des bénéficiaires** attribuent une note de 20/20 à la qualité des locaux Orient'Action® où se sont déroulés l'accompagnement.

Soit un taux de satisfaction de **100% (par rapport à la moyenne)**. Mais comme il faut toujours s'améliorer, Orient'Action® continuera à vous proposer des nouveautés pour améliorer encore les résultats de ses accompagnements.

12 CE QUE L'ACCOMPAGNEMENT APPORTE LE PLUS

- **50% des bénéficiaires** considèrent que l'accompagnement à la création/reprise d'entreprise leur a apporté de meilleures connaissances sur la manière de créer et pérenniser une entreprise,
- **50% des bénéficiaires** considèrent que l'accompagnement à la création/reprise d'entreprise leur a apporté un projet de création/reprise en adéquation avec leurs valeurs, leur personnalité et leurs compétences.

Pour Orient'Action®, l'objectif de l'accompagnement à la création/reprise d'entreprise est de pouvoir créer les conditions d'un projet rentable et rémunérateur, mais aussi qui puisse être en cohérence avec les valeurs, les besoins et la personnalité de la personne.

POUR EN SAVOIR PLUS SUR NOTRE RÉSEAU, DÉCOUVREZ LES ÉDITIONS ORIENT'ACTION®

1 DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL



La révolution des robots est en marche. Hier cantonnés aux secteurs agricole et industriel et aux métiers les moins qualifiés, les robots investissent maintenant tous les secteurs (finance, ressources humaines, management, commerce etc.). Avec le développement de l'intelligence artificielle, ils sont présents à tous les niveaux de responsabilité, jusque dans les conseils d'administration. Les robots se multiplient. Chaque jour, ils voient leurs compétences augmenter. Ce faisant, ils détruisent et créent des emplois à une vitesse vertigineuse. Ils changent l'économie et les rapports sociaux. Ils questionnent l'éthique, la morale et le droit. Ils sont à la fois un risque majeur et une opportunité formidable. Un salarié peut perdre son emploi ou acquérir une compétence inaccessible aux robots et se rendre ainsi indispensable. Un dirigeant peut voir son entreprise balayée par un concurrent plus innovant ou utiliser les robots pour la rendre plus productive, améliorer ses marges, investir, innover et se développer. L'État peut rester sur ses acquis ou moderniser ses administrations pour fournir des services publics

de qualité tout en réduisant les coûts et ainsi favoriser le retour à une fiscalité plus douce. Ce livre s'adresse aux salariés qui veulent anticiper leur avenir professionnel et faire des choix d'orientation éclairés, aux décideurs et notamment aux dirigeants d'entreprise et à leurs services de ressources humaines qui veulent saisir l'opportunité de l'automatisation pour accélérer la croissance de leur entreprise, mais aussi aux hommes et aux femmes politiques qui veulent accompagner intelligemment les transformations technologiques et leurs impacts socio-économiques.

Prix public : 24,90 euros TTC – [boutique officielle Orient'Action®](#)

2 DÉVELOPPEMENT PERSONNEL



Un titre qui sonne comme une confidence, un murmure susurré dans le creux de l'oreille. Mais qu'on ne s'y trompe pas : nul secret ici qui ne doive être dissimulé et ne puisse être répété. Car ce qu'a à nous dire Emeric Lebreton dans ce nouvel ouvrage concerne le plus grand nombre c'est-à-dire le genre humain. Humain trop humain comme disait Nietzsche, humain aux prises avec toutes ses contradictions, ses élans passionnés et ses doutes mortifères. Humain en proie à l'exaltation et au découragement, ce qu'il est de grandeur, de lâchetés et de peurs. Et pourtant, le bonheur est là, à portée de main, il est en nous, il s'appelle confiance, il s'appelle envie et dépassement de soi. Emeric Lebreton n'aime rien tant que prendre le contrepied de son époque : ainsi la réussite n'est plus une ambition égoïste mais devient un moyen d'être heureux, le véritable antidote à la morosité ambiante, le secret du bonheur. Tel un défi lancé aux hommes et à lui-même, il nous invite à considérer le monde avec un regard neuf : non, la fin ne saurait « justifier les moyens » comme il put être dit ; seuls les moyens que nous mettons en œuvre pour réussir nos vies justifient notre existence sur terre. D'une grande sensibilité, émaillé de poèmes, de contes et d'expériences vécues, Emeric Lebreton signe avec ce livre une partition originale et inspirée.

Prix public : 14,90 euros TTC – [boutique officielle Orient'Action®](#)



Mentions légales :

La structure générale, ainsi que les textes, photos, images de ce document sont la propriété de Dr. Emeric Lebreton. Toute reproduction, totale ou partielle, et toute représentation du contenu substantiel de ce document, par quelque procédé que ce soit, sans autorisation expresse de Dr. Emeric Lebreton, est interdite, et constitue une contrefaçon sanctionnée par les articles L.335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Les informations, pictogrammes, photographies, images, textes, sont protégés par des droits de propriété intellectuelle. À ce titre, toute reproduction, représentation, adaptation, traduction et/ou modification, partielle ou intégrale de ce document sont interdits. La copie sur support papier à usage privé de ces différents objets de droits est autorisée conformément à l'article L122-5 du Code de la Propriété Intellectuelle. Leur reproduction partielle ou intégrale, sans l'accord préalable et écrit de l'auteur, est strictement interdite.